



Décision historique du Conseil de l'OACI sur la compensation des émissions de l'aviation

Publication immédiate

Montréal, le 27 juin 2018 – Le Conseil de l'OACI a beaucoup progressé aujourd'hui sur les normes internationales clés appuyant le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale, ou « CORSIA », de l'Organisation.

L'adoption de la première édition de l'Annexe 16, Volume IV, à la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Convention de Chicago), survient moins de deux ans après la conclusion de l'entente historique entre les 192 États membres de l'OACI sur le CORSIA, à la 39^e session de l'Assemblée de l'Organisation, une première en matière de compensation des émissions, tous secteurs industriels confondus.

« L'accord sur le nouveau Volume IV de l'Annexe 16 est essentiel pour aider les États et les compagnies aériennes à réaliser la mise en œuvre opérationnelle du CORSIA dans les délais fixés », a souligné le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu. « Un élément est visé en particulier : le mécanisme de surveillance, de déclaration et de vérification (MRV), qui décrit en détail ce qui doit être fait, et par qui, en premier lieu la collecte d'informations sur les émissions de CO₂ de l'aviation internationale par les compagnies aériennes d'ici janvier 2019. »

M. Aliu a de plus noté que les dispositions du mécanisme MRV avaient été testées avant leur adoption, avec le soutien du Gouvernement de l'Allemagne et la participation active de six autres États et de dix compagnies aériennes.

À sa séance d'aujourd'hui, le Conseil a aussi approuvé la version 2018 de l'outil d'estimation et de déclaration des émissions de CO₂ (CERT) du CORSIA, qui constitue pour les petits exploitants un moyen simplifié de surveiller leurs émissions de CO₂ et d'en rendre compte, et une entente est intervenue sur les caractéristiques d'un registre central du CORSIA (CCR).

Les travaux futurs du Conseil sur le CORSIA seront axés sur l'achèvement en temps opportun des autres éléments de mise en œuvre du régime, notamment l'évaluation des programmes du marché du carbone en fonction d'un ensemble de critères robustes, la détermination des unités d'émissions admissibles et l'identification des carburants d'aviation qui répondront aux critères de durabilité du CORSIA.

« Des efforts considérables sont en cours au niveau mondial pour faire en sorte que les SARP sur le CORSIA puissent être adoptées dans un délai aussi serré et aussi pour que les États et les exploitants aériens soient prêts à les utiliser », a indiqué la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu. « L'Organisation continuera d'aider activement ses États membres dans leurs préparatifs concernant le CORSIA, entre autres, à la fois directement et dans le cadre de partenariats pour le renforcement des capacités que nous les aiderons à créer. »

M. Aliu a conclu en notant que : « L'aviation s'est non seulement fixé des objectifs en ce qui a trait aux changements climatiques, elle s'est aussi donné le moyen de les atteindre. Les progrès accomplis aujourd'hui démontrent clairement l'engagement indéfectible, au nom aussi bien des Gouvernements que des compagnies aériennes, à réduire les incidences futures de l'aviation internationale sur le climat mondial. »

L'adoption des SARP sur le CORSIA est complémentaire à d'autres éléments du panier de mesures, comme le renforcement de l'efficacité de la navigation aérienne, l'adoption de la norme de certification CO₂ des aéronefs et la vision à long terme sur l'utilisation de carburants d'aviation durables.



Le Conseil de l'OACI (214^e session) a beaucoup progressé aujourd'hui sur les normes internationales clés appuyant l'échéancier planifié du Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale, ou CORSIA, de l'Organisation.

Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 192 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Comment fonctionne l'OACI](#)

[Le cadre de compensation du CORSIA de l'OACI](#)

[L'OACI et le développement de l'aviation](#)

[Visiter l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications

aphilbin@icao.int

+1 514-954-8220

+1 438-402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)